



Rencontrez un travailleur social près de chez vous !

Dans sa volonté d'agir au plus près des familles, la CAF 68 offre aux allocataires un espace d'accueil et d'écoute, au travers d'une équipe de travailleurs sociaux mobilisée au cœur des territoires et au service des familles

Vous rencontrez un changement dans votre vie et vous avez un enfant à charge au sens des prestations familiales :



Vous êtes en cours de séparation :
ils vous accompagnent dans l'accès à vos droits légaux, vous informent sur l'obligation alimentaire et vous orientent vers des interlocuteurs adaptés pour toutes vos questions juridiques.



Vous êtes confrontés au décès d'un enfant ou d'un conjoint :
ils vous apportent du soutien, vous informent sur vos droits éventuels, et vous accompagnent dans les différentes démarches administratives liées au décès.

.../...



Vous attendez votre premier enfant ou avez la surprise d'en accueillir plusieurs à la fois :

ils vous aident à vous projeter dans votre rôle de parent en vous informant sur vos éventuels nouveaux droits (prime à la naissance, allocation de base, congé parental, mode de garde...) et sur les dispositifs d'aide existant pour vous et votre enfant (Relais d'assistants maternels, structure d'accueil petite enfance, aide à domicile, prêts caf etc).



Vous rencontrez des difficultés pour payer votre loyer ou vos charges de copropriété :

les travailleurs sociaux vous aident à mettre en place un plan d'apurement afin de prévenir la suspension d'aide au logement ou de rétablir votre droit. Ils vous accompagnent pour éviter la mise en œuvre d'une procédure d'expulsion ou son aboutissement.

Pour répondre à vos questions, un entretien personnalisé peut vous être proposé avec **un travailleur social** de la Caf du Haut-Rhin,

près de chez vous

Vous pouvez contacter le Pôle Accompagnement des Familles

les lundis, mardis, jeudis et vendredis matins de 9h00 à 12h00.

au 03 68 47 98 90